

**DEMANDE D'AUTORISATION DE BAINNADE
SUR LA GRANDE PLAGES ET PLAGES DE PEN GUEN
DISPOSANT D'UN POSTE DE SURVEILLANCE ET DE SECOURS EN SAISON ESTIVALE**

A COMPLETER PAR LE DEMANDEUR :

Une attestation d'assurance « responsabilité civile » pour l'activité baignade, en cours de validité, doit être fournie avec la demande.

Nom de l'Organisme : _____

Adresse de l'organisme : _____

Nom et prénom du Responsable du Groupe : _____

Fonction : _____

Numéro de téléphone : _____ Adresse mail : _____

Date(s) de la baignade : _____

☐ sur la Grande Plage de St-Cast

☐ sur la Plage de Pen Guen

Nombre d'enfants de moins de 6 ans : _____ et le Nombre d'Encadrants : _____

Nombre d'enfants de 6 ans et + : _____ et le Nombre d'Encadrants : _____

Nom et Prénom du/des Encadrants : _____

Signature du demandeur : _____ Date : _____

Cadre réservé à la Mairie

Madame le Maire de SAINT-CAST LE GUILDON émet un avis :

Favorable

Défavorable

à la demande d'autorisation de baignade _____ sur la Grande Plage de Saint-Cast _____ sur la plage de Pen Guen

Rappel de la Réglementation d'Encadrement sur les sites de baignade en zone surveillée :

. Les animateurs qualifiés devront signaler leur présence au Poste de Secours dès leur arrivée sur la plage et se conformer aux règles de sécurité

. Un animateur du centre au moins, doit être présent dans l'eau pour 5 enfants de moins de 6 ans

. Et un animateur du centre au moins, doit être présent (dans l'eau ou à proximité) pour 8 mineurs de six ans et plus

. Les animateurs doivent observer activement les enfants, la présence d'un poste de secours ne les dédouane pas de leur mission de surveillance et de sécurité.

Si vous organisez des baignades avec votre groupe de jeunes sur d'autres plages de la commune ne disposant pas de poste de secours, la baignade y est libre, non surveillée, mais aux risques et périls des usagers.

A Saint-Cast le Guildon, le _____

Le Maire

Marie-Madeleine MICHEL